

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 49 (2002)

**Heft:** 4

**Artikel:** "Nous atteindrons les buts que nous nous sommes fixés!"

**Autor:** Münger, Hans Jürg / Thüring, Paul

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-369506>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ENTRETIEN DE ACTION AVEC LE DIRECTEUR DE L'OPFC, PAUL THÜRING, QUI VA PRENDRE SA RETRAITE

# «Nous atteindrons les buts que nous nous sommes fixés!»

Après plus de dix ans à la tête de l'Office fédéral de la protection civile, Paul Thüring va quitter son bureau de la Monbijoustrasse à Berne, à la fin du mois d'août. Le Conseil fédéral a accepté sa demande de mise à la retraite avec des remerciements pour les services qu'il a rendus. A l'âge de 62 ans, Paul Thüring n'a rien d'un futur retraité fatigué de son poste. Il se réjouit beaucoup d'entrer dans une nouvelle phase active de sa vie, dans sa patrie intime qu'est la canton de Bâle-Campagne. *action* a posé quelques questions au directeur OFPC sortant, en rapport avec la protection civile d'aujourd'hui et avec la future protection de la population.



**INTERVIEW: HANS JÜRG MÜNGER**

Monsieur Thüring, en mai 1992, vous avez repris la direction de l'OFPC dans une période mouvementée: Dans l'ancienne Yougoslavie, la population civile souffrait sous le joug d'une guerre meurtrière. Dans notre pays, par contre, divers représentants du peuple tentaient, sous le couvert de mesures d'économie, d'enlever le pain de la bouche à une protection civile déjà démunie financièrement. Pour vous, ce ne fut sûrement pas une entrée facile dans votre nouvelle fonction?

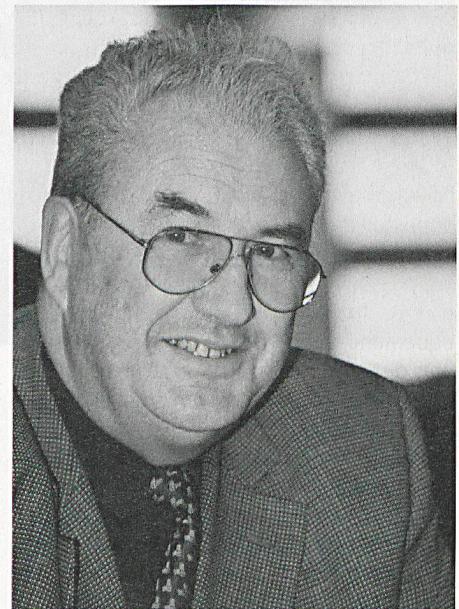
Le moment de mon entrée en fonction n'a pas été vraiment défavorable. Le plan directeur d'alors venait d'être adopté par le Conseil fédéral, si bien qu'il ne tenait qu'à moi de défendre les idées contenues dans ce document devant les Commissions parlementaires, pour lancer ensuite les préparatifs en vue de la nouvelle législation. C'est ce qui m'a donné rapidement une bonne vue d'ensemble, me rendant possible des contacts importants, autant avec le Département (d'alors) qu'avec le Parlement.

Durant votre mandat, vous avez servi trois maîtres, si je puis m'exprimer ainsi, en l'occurrence les Conseillers fédéraux Koller, Ogi et

Schmid. Au début de 1998, l'OPFC a passé du Département fédéral de justice et police de Arnold Koller au DDPS. Dévoilez-nous la recette secrète qui vous a permis de vous adapter dans l'espace de si peu d'années à trois styles de conduite tellement différents!

Bien – j'ai toujours considéré comme un privilège de pouvoir servir trois différents Conseillers fédéraux et de pouvoir collaborer avec eux. Comme les tâches de l'Office fédéral se situent pour la plus grande partie à un échelon purement opérationnel, elles ont pu, en grande partie, être assumées de manière indépendante. Ainsi, les contacts avec mes chefs ont pu porter sur les choses importantes, se limitant avant tout aux affaires politiques. Comme vous le dites justement, le mode de travail de ces trois Conseillers fédéraux a beaucoup différé. Pourtant, en tant que subordonné, on est tenu de s'adapter à son supérieur, à qui on livrera toutes les informations et tous les documents dont il a besoin pour prendre ses décisions. Je m'en suis tenu à cette règle et j'ai l'impression que cela s'est bien passé. Il n'y a donc pas de recette particulière.

Vous avez reconnu, dès le début, l'importance de l'information du public sur les activités de la protection civile. Cette promotion a



certainement contribué à améliorer la renommée de la protection civile auprès de la population.

Une information bien orientée et un dialogue ouvert sont très importants de nos jours, même si l'on doit prendre sur son dos un foisonnement d'informations. Malgré tout, ou même pour cette raison, j'ai encouragé les efforts faits en vue de toute forme d'information. En ce qui concerne les rapports avec le public, je vous donne un exemple: Depuis de nombreuses années, nous avons avec votre association, l'USPC, un accord selon lequel l'Union suisse pour la protection civile soutient l'OPFC dans son travail d'information, ce qui, à mon avis, a fait ses preuves. À part cela, nous présentons une protection civile moderne à des foires telles que le Comptoir suisse, la Muba, l'Olma. Cette activité est aussi exercée dans les manifestations militaires, dans les centres d'achats (grandes surfaces), et à beaucoup d'autres occasions. Tout ceci a certainement contribué à améliorer la renommée de la protection civile. Il me semble pourtant que les réformes, les remaniements, l'amélioration sensible qu'a vécue l'instruction, les nombreuses et importantes interventions au profit de la communauté, et j'en passe, ont contribué et contribuent encore à parfaire notre réputation. A cet égard, rappelons les nombreuses personnes qui fournissent actuellement un travail précieux à l'Expo.02. On devrait être jugé selon ses actes!

Comme d'autres offices fédéraux, l'OPFC est en pleine mutation. Vous réduisez vos effectifs



*et vous restructurez. Comment parvenez-vous, avec toujours moins de monde, à maîtriser la plus grande réforme que la protection civile ait connue depuis sa création?*

En appréciant avant tout la situation de la politique européenne, puis les ressources qui deviennent toujours plus rares, nous avons reconnu que la protection civile, telle qu'elle était conçue au début, devait être restructurée. Le but fixé veut que la protection civile, en union avec la protection de la population et au sein du département, soit clairement positionnée et qu'elle soit bien préparée à ses anciennes et à ses nouvelles tâches. Pour atteindre ce but, il faut avoir les coudées franches. C'est intentionnellement que nous avons supprimé, réuni ou redéfini des places de travail ces dernières années, dans l'optique

d'un programme de renoncement, de restructuration et de développement. Il va de soi qu'il a fallu donner des tâches supplémentaires à certains collaborateurs. Il faut souligner le mérite qu'ils ont eu d'accepter cet engagement supplémentaire. A l'Office fédéral, on a énormément travaillé. C'est aussi et en grande partie grâce à cela que nous atteindrons les buts que nous nous sommes fixés!

*Avec la loi sur la protection civile totalement révisée et mise en vigueur en 1995, la maîtrise des catastrophes et des situations d'urgence est devenue une tâche principale supplémentaire de la protection civile. Maintenant, sur la voie qui mène au système intégré de protection de la population, on critique partiellement la réforme 95, prétendant qu'elle n'est pas allée*

*assez loin. A-t-on mal aiguillé les choses, en son temps?*

Non, au contraire. En son temps, l'aiguillage a été correct. Vous savez comme moi qu'une vraie réforme ne peut se faire que par étapes. Il faut alors tenir compte du fait que chaque étape de la réforme doit être mise sur bonne voie. Je peux constater avec satisfaction, pour l'étape actuelle, que nous sommes sur la bonne voie. Nous ne faisons pas de zigzag!

*Les esprits se sont échauffés à l'idée il y a deux ans de «perdre» la protection civile actuelle qui devait être intégrée dans les services de la future protection de la population, sous une forme fragmentée. Après une opposition tumultueuse au front et dans les rangs de l'USPC, cette idée, comme on le sait, a été abandonnée. Avec le recul, cette formule aurait-elle présenté des avantages?*

L'idée initiale était, après les premières réflexions, de créer une seule organisation pour l'aide en cas de catastrophe et de situation d'urgence. On y aurait trouvé toutes les personnes concernées, avec les mêmes droits et les mêmes obligations (obligation de servir, solde, assurance, allocation pour perte de gain). On sait que la Commission Langenberger a émis des propositions à ce propos. Les choses se sont désagrégées par la suite, en particulier au moment où une nouvelle obligation de servir venait d'être refusée. Ainsi, les diverses organisations sont restées indépendantes. Je suis cependant convaincu que pour différentes raisons, une telle réforme devra bientôt être remise sur le métier.

*On dit souvent que la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, dont les Chambres fédérales débattent cette année, est en réalité une loi qui attribue uniquement des tâches à la protection civile. Qu'en pensez-vous? Quelles sont les chances, selon vous, pour que la protection de la population devienne vraiment une réalité en 2004?*

C'est juste ainsi: la Confédération ne peut légitimer que dans le domaine de la protection civile. Dans le projet de la nouvelle loi, on trouve les idées de base relatives à la protection de la population puis le cadre pour la protection civile. Ce sont les cantons qui sont responsables de l'exécution. La Confédération ne fait que poser les jalons, d'entente avec les cantons. Elle dit ce qu'il faut faire. Les cantons décident comment ils comptent exécuter la chose. C'est bien, car la protection de la population doit être conçue de manière fédérale.

*Merci, Monsieur Thüring, pour cet entretien. L'Union suisse pour la protection civile vous remercie sincèrement de votre collaboration qui a été toujours très agréable et constructive. L'USPC vous souhaite une retraite active ainsi qu'une bonne santé, espérant pouvoir vous saluer aussi à l'avenir lors de ses manifestations.* □